

LES DOYENS DE LA FACULTÉ DEPUIS 1806

Doyens de 1806 au début du XX^e siècle

1806-1809: Louis Marguerite Aimé ALLARD (Professeur de droit romain), Directeur de l'École de droit puis Doyen de la Faculté de droit

1809-1816: double décanat du Doyen ALLARD

1816-1829: Joseph René GENNET (Professeur de droit civil)

1829-1840: Pierre BONCENNE (Professeur de droit civil)

1840-1860: Victor-Emile FOUCART (Professeur de droit administratif, plus long décanat de la Faculté de droit de Poitiers)

1860-1865: Henri GRELLAUD (Professeur de droit civil, également maire de Poitiers)

1865-1869: Louis Olivier BOURBEAU (Professeur de droit civil, Ministre de l'Instruction publique)

1869-1871: Joseph Aubin FEY (Professeur de droit privé, bâtonnier)

1871-1874: Jacques François LEPETIT (Professeur de droit commercial, sénateur pendant son décanat)

1874-1877: Martial PERVINQUIERE (Professeur de droit romain)

1877-1881: Théophile DUCROCQ (Professeur de droit administratif)

1881-1891: Jean Jules Paulin Odilon THEZARD (Professeur de droit civil)

1891-1908: Jean-Baptiste Joseph LE COURTOIS

Doyens depuis 1908

1908-1917: Pierre Gaston Gernand SURVILLE (Internationaliste)

1917-1923: Georges BARILLEAU (Professeur de droit administratif)

1923-1931: Arthur GIRAULT (Professeur de droit public)

1931-1941: Frédéric HUBERT (Professeur de droit civil)

1941-1950: Charles ROUSSEAU (Professeur de droit international public)

1950-1954: Jean CARBONNIER (Professeur de droit civil)

1954-1955: Jean WEILLER (Professeur de sciences économiques)

1955-1959: René SAVATIER (Professeur de droit privé)

1959-1962: René FILHOL (Professeur d'histoire du droit)

1962-1966: Gérard CORNU (Professeur de droit privé)

1966-1968: Maurice NIVEAU (Professeur de sciences économiques)

1968-1971: Benoît JEANNEAU (Professeur de droit public)

1971-1977: Raymond LEGEAS (Professeur de droit privé, Président de l'Université de Poitiers)

1977-1981: Pierre COUVROT (Professeur de droit privé, pénaliste)

1981-1986: Yves MADIOT (Professeur de droit public)

1986-1993: Michel MOREAU (Professeur de droit privé)

1993-1997: Dominique BREILLAT (Professeur de droit public)

1997-2001: Christian CHENE (Professeur d'Histoire du droit)

2001-2005: François HERVOUET (Professeur de droit public)

2005-2009: Éric GOJOSSO (Professeur d'histoire du droit)

2009-2014: Joël MONNET (Professeur de droit privé)

Depuis 2014: Philippe LAGRANGE (Professeur de droit public)

Une Faculté prestigieuse tournée vers l'avenir... Une des plus anciennes facultés de France.

À la requête du roi Charles VII, une université est créée en mai 1431 à Poitiers par le pape Eugène IV.

Elle est organisée en cinq facultés dont deux de droit (droit canon et droit romain) et distribue les étudiants en quatre nations, d'après leur origine (Aquitaine, Berry, Touraine, France). Historiquement, l'Université de Poitiers qui s'est construite à partir de la faculté de droit se situe aussitôt dans le groupe de tête des universités françaises, par la qualité de ses maîtres et le nombre de ses étudiants (plus de 4 000 au XVI^e siècle). La longue liste des élèves célèbres confirme cette notoriété:

Tiraqueau, Rabelais, du Bellay, Ronsard, Bacon, Viète, Descartes. Cependant, la réussite de Poitiers tenait également à l'absence d'enseignement du droit romain à Paris jusqu'en 1679, ce qui a obligé une masse importante d'étudiants à se rabattre sur la Faculté poitevine dotée d'une chaire de droit français par une ordonnance de 1679.

Après la suppression, en 1793, des Universités par la Convention (qui les qualifiait de « suppôts d'aristocrates »), une école centrale est instituée dans chaque département; il faudra toutefois attendre le Consulat pour voir réapparaître des établissements universitaires.

L'École de droit de Poitiers est créée, parmi douze autres, par une loi de l'an XII (1804) et l'année suivante, le décret signé par Napoléon lui affecte les bâtiments de l'Hôtel-Dieu (aujourd'hui, Place Charles

de Gaulle). Les cours ne débutent réellement qu'en 1806. La création de l'Université impériale, en 1808, entraîne la transformation de l'École de droit en Faculté.

L'enseignement du droit est dispensé par des professeurs réputés: Allard, Boncenne, Bourbeau, Ducrocq, Foucart, Lepetit, Thézard qui jouent également, pour la plupart d'entre eux, un rôle important dans la vie politique locale. Sous la III^e République, les facultés re-

çoivent la personnalité morale (1885) et se voient reconnaître la possibilité de gérer les crédits alloués pour l'Etat (1891). Enfin, la loi du 10 juillet 1896 rend le titre d'Université à la réunion des différentes Facultés. Celle de droit est toujours florissante et sera dominée au XX^e siècle par la personnalité du doyen René Savatier (1892-1984), civiliste de renommée internationale. La présence dans le corps professoral, d'une part, des publicistes Jean Rivero, Georges Vedel, Marcel Waline, Jean-François Lachaume, d'autre part, des privatistes Jean Carbonnier, Gérard Cornu, Jean Foyer (chargé de cours sous le décanat de Jean Carbonnier), Philippe Malaurie, Philippe Rémy et, enfin, des pénalistes Pierre Couvrot et Jean Pradel a contribué à asseoir la réputation de la Faculté de droit de Poitiers et sa vocation pluridisciplinaire.

L'augmentation du nombre des étudiants dans les années soixante a amené le Conseil d'Université, présidé

par le recteur, à prendre la décision d'implanter de nouveaux locaux sur un « campus » situé route de Chauvigny devenue depuis l'avenue du Recteur Pineau. Les premiers bâtiments affectés au droit étaient prêts pour la rentrée universitaire de 1970 et abritent, depuis cette époque, les étudiants du premier cycle universitaire.

Aujourd'hui, la Faculté de droit est l'une des principales composantes de l'Université de Poitiers par le nombre de ses étudiants, mais aussi par l'importance de son activité scientifique (voir la rubrique Recherche). Sur ses différents sites (Place Charles de Gaulle, Campus, Juripôle, Niort, Angoulême, Segonzac), elle compte environ 3 000 étudiants, dont plus de 200 étrangers inscrits dans le cadre du programme Erasmus ou de conventions conclues avec des Facultés non européennes.



Faculté de Droit et des Sciences Sociales
 2, rue Jean Carbonnier
 TSA 81100
 86073 Poitiers cedex 09
 France
 Tél: (33) (0)5 49 45 31 35
 Fax: (33) (0)5 49 45 40 37
ufr.droit@univ-poitiers.fr